

Face aux projets de proposition de loi sur la fin de vie, Jalmalv prend position.

Alors que nos concitoyens sont tous préoccupés par la crise sanitaire de la Covid 19 le Sénat et l'Assemblée Nationale sont convoqués pour débattre trop rapidement de quatre propositions de loi favorables à une légalisation de l'aide médicale active à mourir (euthanasie et/ou suicide assisté).

A partir d'un constat que nous partageons : la mort fait partie de la vie – la mort est un tabou que notre société se refuse à affronter – malgré quelques progrès on continue à mal mourir en France, les porteurs de ces propositions de loi expriment une philosophie de la vie à l'opposé des valeurs que nous portons.

Au-delà des différents articles de ces propositions de loi qui appellent nombre de contestations vigoureuses, l'aide médicale active à mourir est un acte brutal et sans retour qui ne répondra pas au mal mourir ni au domicile, ni en EHPAD ni encore trop souvent à l'hôpital. Ni ne lèvera le tabou de la mort, ni ne renforcera la solidarité avec ceux que la mort convoque, bien au contraire.

Oui il existe en France des euthanasies clandestines (moins de 0,5% des décès). Mais faut-il préférer la légalisation à la transgression exceptionnelle, alors que l'on sait que la légalisation de l'euthanasie depuis 2002 en Belgique ne les a pas supprimées ?

Non l'aide active à mourir n'est pas un soin. Si une telle demande est l'expression d'une liberté respectable elle ne saurait contraindre l'autre, soignant ou non, à la satisfaire, même indirectement. Toute mort est aussi un événement social susceptible d'interroger la société sur son degré de fraternité, d'humanité.

Est-il concevable que la loi française inscrive un jour l'acte d'euthanasie ou de suicide assisté en tant que mort *naturelle* ? L'interdit de tuer deviendrait-il une donnée à géométrie variable ?

Oui la mort fait partie de la vie ! Mais est-ce en la provoquant délibérément que l'on répond à la complexité des situations de fin de vie alors que la culture et la pratique des soins palliatifs restent très insuffisamment promues et développées en France ?

La loi Claeys-Leonetti qui reste très méconnue des français et inégalement appliquée mériterait d'être évaluée d'une part à la lumière de cette complexité irréductible, d'autre part à la lumière de l'ampleur de l'évolution culturelle qu'elle demande aux médecins comme aux citoyens (par ex. écrire ses directives anticipées, quel bouleversement !). Son éventuelle évolution requiert un vrai débat de société, contradictoire et serein, à la hauteur de son enjeu.

Face à une philosophie individualiste, le mouvement Jalmalv exprime au contraire, par l'accompagnement bénévole en fin de vie, **une solidarité citoyenne au sein d'une société qui vit une communauté de destin, une fraternité notamment auprès des plus fragiles et des plus isolés.**

Oser affronter les situations de fin de vie pour mieux les soulager quand elles sont douloureuses, les accompagner et, par un regard bienveillant, témoigner à l'autre de sa dignité de vivant jusqu'au bout, tels sont pour nous les défis à relever pour que l'on meure moins mal en France.

Avril 2021